

Mot d'ouverture de l'Ombudsman – *Garderies mal gardées*

Parmi les Ontariens qui découvrent ce rapport aujourd'hui, ou qui suivent cette conférence de presse en webdiffusion, beaucoup seront abasourdis d'apprendre à quel point notre système de services non agréés de garde d'enfants est laxiste.

Une seule règle est imposée : les exploitants non agréés ne peuvent pas s'occuper de plus de cinq enfants sans lien de famille âgés de moins de 10 ans – total qui ne comprend pas leurs propres enfants. Mais hormis cette règle, n'importe qui peut ouvrir un service de garde d'enfants sans devoir obtenir de permis, ou répondre à la moindre norme ou qualification.

C'est dans le cadre de ce soi-disant système que quatre enfants sont décédés dans la Région du Grand Toronto en l'espace de sept mois en 2013-2014. L'un de ces décès – celui de la petite Eva Ravikovich, âgée de deux ans – est survenu dans des circonstances si choquantes qu'il a poussé le gouvernement de l'Ontario à examiner de plus près le système de services de garde d'enfants, qu'il ignorait depuis des années. Quand même les responsables gouvernementaux n'ont pas pu arriver à savoir exactement combien de plaintes ils avaient reçues à propos du service de garde de la petite Eva, il est clairement apparu que cette enfant était un peu comme un canari dans une mine de charbon : son décès signalait de graves problèmes sous-jacents.

Notre enquête a révélé à quel point la situation était mauvaise – et croyez-moi, le titre de notre rapport, *Garderies mal gardées*, ne dit pas toute l'ampleur de sa gravité. Bien que laxistes, les règles sur les services non agréés de garde d'enfants étaient à peine appliquées par une administration qui hésitait à faire des inspections et des enquêtes, préférant recourir à des mesures moins strictes, comme de simples encouragements.

Un grand nombre de problèmes remontent à bien des années, mais la situation s'est aggravée en 2012 à la suite du transfert bâclé du système de services de garde d'enfants du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation. Ce dernier en a pris la responsabilité en même temps qu'il mettait en place l'initiative de la maternelle en journée complète instaurée par le gouvernement.

Plus de deux ans après, à la suite d'au moins quatre décès, de graves problèmes n'ont toujours pas été réglés. À un certain moment, il faut demander quoi d'autre peut être plus pressant, plus urgent, que la protection des enfants?

Je présente 113 recommandations dans ce rapport – ce qui marque un précédent pour notre Bureau. La bonne nouvelle, c'est que la majorité d'entre elles sont déjà prises en compte par le Ministère et qu'une nouvelle loi, attendue depuis trop longtemps, est enfin sur la voie de l'Assemblée législative. Mais comme nous le soulignons à maintes reprises dans ce rapport, il ne faut pas que l'élan déclenché par ces décès

dramatiques d'enfants s'essouffle. Inutile d'attendre la nouvelle loi – d'importants changements peuvent être apportés dès maintenant.

Le temps ne me permet pas d'aborder en détail tous les rebondissements de la situation cauchemardesque que nous avons découverte durant cette enquête. Je me contenterai de dire qu'elle était si effroyable que je recommande au gouvernement de s'en servir comme exemple pour avertir ses fonctionnaires de ce qu'il ne faut PAS faire. Nous avons constaté non seulement que la tenue des dossiers était négligée et bâclée, et que rien n'était fait pour sensibiliser à la loi les exploitants de services de garde d'enfants, les parents et même le personnel gouvernemental, mais aussi que des lacunes juridiques de longue date permettaient à des services illégaux de rester ouverts sous couvert d'écoles privées et de prétendus « camps » d'été.

Vous verrez, dans un tableau détaillé joint en annexe à ce rapport, que le Ministère a non seulement accepté toutes mes recommandations mais qu'il a déjà pris des mesures concernant un grand nombre d'entre d'elles. Il est tout à son honneur d'avoir procédé à des changements, depuis trop longtemps attendus, après le choc causé par le décès de la petite Eva et à la suite de cette enquête. Tout ceci contribue à me donner l'espoir que des leçons aient été tirées des tragédies abordées dans notre rapport.

Deux changements s'avèrent cruciaux pour cette réforme. L'un est déjà en cours : une unité spécialisée d'application de la loi est enfin établie, pour enquêter sur les plaintes à propos des services non agréés de garde d'enfants et vérifier qu'ils se conforment à la loi. Les membres de son personnel sont appelés « agents d'exécution de la loi » et non pas « conseillers » – ce qui met fin à l'ancienne culture du gant de velours.

Le deuxième changement nécessaire est la nouvelle loi – la *Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants*, tant attendue, qui remplacera la *Loi sur les garderies* de 1946. Je surveillerai de près la situation pour vérifier que ceci se concrétise, de même que les autres engagements du gouvernement. Les parents et les enfants en Ontario attendent depuis assez longtemps.